

Démocratie de proximité

Un CESE à Aulnay

La création d'un Conseil économique, social et environnemental de la ville est un engagement de la municipalité qui figurait dans le programme de la majorité lors des élections de mars 2014.

Avec la mise en place de la nouvelle instance, le dispositif communal existant en matière de démocratie de proximité sera renforcé. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) aura pour objet d'être un lieu d'information, d'examen, de dialogue, de concertation et de propositions. Il sera également un lieu de représentation des différentes composantes à caractère économique, social et environnemental de la commune d'Aulnay-sous-Bois (organismes, institutions et associations organisées, de droit privé, participant au développement de la ville). Il reposera sur trois principes fondateurs : la neutralité politique, la représentativité et l'indépendance. Le CESE rendra des avis sur des sujets à forts enjeux proposés par le Maire (saisine).

Composition

Le CESE accueillera en son sein des membres bénévoles assumant une activité professionnelle ou une responsabilité associative à Aulnay-sous-Bois et sera présidé par un membre du conseil municipal désigné par Monsieur le Maire. Le CESE aulnaysien sera constitué des trois collèges suivants :

social : prévention/sécurité, réussite éducative, citoyenneté et laïcité ;

économique : attractivité du territoire, formation, accueil des familles ;

environnement : urbanisme, propreté.

Chaque collège comportant neuf membres (en dehors du président), le CESE aulnaysien comp-

tera donc vingt-sept membres, dont la durée de mandat sera de six ans.

Le CESE aulnaysien, dans le cadre des thématiques énoncées ci-dessus, produira des analyses, formulera des avis et propositions de rapports. Il sera saisi par le Maire de questions précises sur lesquels les élus veulent être éclairés. Les membres du CESE auront donc pour vocation d'informer par des avis les élus municipaux et susciter la réflexion sur l'avenir commun de la ville.

Fonctionnement

Le CESE sera régi par un règlement intérieur et organisé autour de trois instances :

- une assemblée générale plénière, qui déterminera, délibérera et votera les avis proposés par les commissions ;
- un bureau, qui sera l'instance d'animation et de suivi du CESE ;
- des commissions permanentes, qui seront les lieux de réflexion et de propositions du Conseil.

Le conseil municipal du mois d'octobre sera amené à délibérer sur la mise en place du conseil, son règlement intérieur et sa composition. ■

Benjamin Giami



Adjoint au Maire à l'insertion, formation et apprentissage professionnel

« Le CESE sera un lieu d'échange et surtout de propositions relatives aux nombreux sujets dont s'est aujourd'hui emparée la Ville, en particulier les questions économiques, sociales et environnementales. Parce que nos démarches et nos travaux quotidiens doivent se réaliser en parfaite transparence et surtout à l'écoute de chacun, nous comptons sur ces forces vives représentatives des Aulnaysiens pour donner un nouveau souffle démocratique, déjà bien existant grâce à la démocratie de proximité. »

Vous souhaitez intégrer le CESE ?

Pour cela, il suffit d'envoyer une lettre de motivation et un CV, par mail, à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante :
CESE@aulnay-sous-bois.com

Ou par courrier : Candidature CESE, Hôtel de ville, Place de l'Hôtel-de-Ville, 93602 Aulnay-sous-Bois cedex

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 21 septembre.

La lettre de motivation devra préciser un ordre de priorité dans le choix des collèges et la contribution que le candidat pense pouvoir apporter à la réflexion.